

Province de Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité d'Authier

Procès-verbal de la 4^e séance ordinaire du conseil municipal d'Authier, tenue le 1^{er} avril 2025 à 19h30, à la salle du conseil municipal, au 597, avenue Principale, Authier.

Sous la présidence du maire Monsieur Yvon Gagné, sont présents les conseillères et les conseillers suivants : mesdames Angèle Auger, Véronique Hince, Cindy Demers et, messieurs Ghislain Désaulniers et François Deschênes.

Est absente la conseillère, Nathalie Gaudette.

Est également présente, madame Rachel Barbe, greffière-trésorière.

-
1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.
 2. PÉRIODE DE QUESTIONS.
 3. ADMINISTRATION ET FINANCES.
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2025.
 - 3.2 Adoption des comptes.
 - 3.3 Dépôt de projet du Règlement 2025-02 concernant la délégation de pouvoirs du conseil aux fonctionnaires et employés.
 - 3.4 Avis de motion et dépôt de projet du Règlement 2025-03 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la municipalité d'Authier par un élu et/ou un employé.
 - 3.5 Vacances des employés.
 - 3.6 Correspondance.
 4. SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL.
 - 4.1 Ministère de la Sécurité publique – Dépôt d'une correspondance.
 5. VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS.
 - 5.1 Appel d'offres 2025-01 concernant l'entretien des chemins d'été 2025.
 - 5.2 PPA-CE – PPA-ES.
 - 5.3 Ministère des Transports – Demande de servitude.
 - 5.4 TECQ – Dépôt d'une programmation de travaux 1^{ère} version.
 - 5.5 Commande d'abat poussière.
 - 5.6 Dossier Chemin de Bellefeuille.
 6. HYGIÈNE DU MILIEU.
 - 6.1 Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon – Adoption des états financiers 2024.
 - 6.2 Atelier / Formation sur la bonne gestion des matières résiduelles.
 7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT.
 8. LOISIRS ET TOURISME.
 - 8.1 Fête des voisins
 - 8.2 Activités de sport.
 9. PAROLE AU MAIRE.
 10. SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX.
 11. PÉRIODE DE QUESTIONS.
 12. VARIA.
 13. LEVÉE DE LA SÉANCE.
-

No-51-01-04-25

1-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par François Deschênes, appuyé par Cindy Demers et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour avec varia ouvert et, en ajoutant les points suivants :

- 5.7 Suivi CN;
- 8.3 Fermeture du sentier pédestre de la Source.

2-PÉRIODE DE QUESTIONS

Discussion entourant le Chemin de Bellefeuille. Voir la résolution 59-01-04-25

3-ADMINISTRATION ET FINANCES

No-52-01-04-25

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2025.

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2025 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, il est proposé par Angèle Auger, appuyée par Ghislain Désaulniers et unanimement résolu d'adopter les minutes de ladite séance ordinaire comme présenté.

3.2 Adoption des comptes.

No-53-04-03-25

Il est proposé par Cindy Demers, appuyée par Véronique Hince et unanimement résolu que le conseil municipal accepte les dépenses suivantes pour le mois de

mars 2025: 25,544.02\$ pour les comptes payés et 10,117.58\$ pour les salaires, totalisant ainsi 35,661.60\$.

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour ces comptes.

3.3 Dépôt du projet du Règlement 2025-02 concernant la délégation de pouvoirs du conseil aux fonctionnaires et employés.

Ayant déjà reçu copie du projet de règlement, les membres du conseil en dispensent la lecture.

La conseillère Véronique Hince par la présente :

- dépose le projet du Règlement 2025-02 concernant la délégation de pouvoirs du conseil aux fonctionnaires et employés.

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public.

3.4 Avis de motion et dépôt du projet du Règlement 2025-03 établissant un tarif applicable au cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la municipalité par un élu et/ou un employé.

Ayant déjà reçu copie du projet de règlement, les membres du conseil en dispensent la lecture.

La conseillère Véronique Hince par la présente :

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2025-03 établissant un tarif applicable au cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la municipalité d'Authier par un élu et/ou un employé.
- dépose le projet du règlement 2025-03 établissant un tarif applicable au cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la municipalité d'Authier par un élu et/ou un employé.

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public.

3.5 Vacances des employés

Les deux premières semaines de vacances 2025 de la directrice seront en juillet et celles de l'adjointe seront en août. Le bureau sera donc ouvert tout l'été.

3.6 Correspondance.

- Magazine Quorum.

4-SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL

4.1 Ministère de la Sécurité publique – Dépôt d'une correspondance.

Le ministre de la Sécurité publique a des pouvoirs lui permettant de voir à la mise en place de la Réserve d'intervention d'urgence en sécurité civile (RIUSC), une initiative conçue pour soutenir les municipalités confrontées à des situations d'urgence dépassant leur capacité d'intervention.

À compter du printemps 2025, les municipalités du Québec auront la possibilité de se prévaloir du déploiement de la RIUSC en cas de sinistre majeur, que lorsque les capacités municipales sont dépassées.

5-VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

5.1 Appel d'offres 2025-01 concernant l'entretien des chemins d'été 2025.

ATTENDU QUE la municipalité désire faire appel à un contracteur pour l'entretien des chemins d'été pour l'été 2025.

No-54-01-04-25

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Angèle Auger, appuyée par François Deschênes et unanimement résolu d'autoriser l'envoi de l'appel d'offres 2025-2025 concernant l'entretien des chemins d'été 2025 tel que présenté.

L'ouverture des soumissions se fera à 10h00 jeudi le 1^{er} mai 2025 au bureau municipal par la directrice accompagnée de deux témoins.

5.2 PPA-ES – PPA-CE.

No-55-01-04-25

Il est proposé par Cindy Demers, appuyée par Véronique Hince et unanimement résolu de déposer une demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale PPA-ES (projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux) et PPA-CE (projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale), pour des travaux de creusage de fossés dans le Chemin des Ancêtres.

5.3 Ministère des Transports – Demande de servitude.

ATTENDU QU' une demande de servitude à établir pour un chemin de déviation sur le lot 4 962 755 partie, d'une superficie de 136,40 m², a été émise par le ministère des transports.

No-56-01-04-25

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Angèle Auger, appuyée par François Deschênes et unanimement résolu :

- ✓ d'accepter la demande de servitude établie par le ministère des Transports;
- ✓ de déléguer le maire, Yvon Gagné, ainsi que la directrice générale, Rachel Barbe, pour toutes signatures reliées à cette demande de servitude.

5.4 TECQ - Dépôt de la programmation des travaux version n° 1 à la TECQ 2024-2028.

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier a pris connaissance *du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;*

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

No-57-01-04-25

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cindy Demers, appuyée par Ghislain Désaulniers et unanimement résolu :

- QUE la municipalité d'Authier s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- QUE la municipalité d'Authier s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;
- QUE la municipalité d'Authier approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- QUE la municipalité d'Authier s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;
- QUE la municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- QUE la municipalité d'Authier s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

5.3 Commande d'abat poussière pour l'été 2025.

No-58-01-04-25

Il est proposé par Ghislain Désaulniers, appuyé par Angèle Auger et unanimement résolu de faire l'achat de 12 ballots de calcium pour l'été 2025. Cet achat est fait en collaboration avec la municipalité d'Authier-Nord.

5.4 Dossier du Chemin de Bellefeuille.

CONSIDÉRANT QU' une correspondance datée du 19 février 2025 accompagnée de la résolution No-33-04-02-25 a été acheminée à chaque résidence du Chemin de Bellefeuille en février dernier concernant la demande de réduction de vitesse à 35km/h, émise par monsieur Patrick Jalbert;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désiraient, avant de prendre position sur la demande, l'avis des résidents de ce chemin;

CONSIDÉRANT QU' une deuxième correspondance datée du 5 mars 2025 (résolution No-46-04-03-24) a donc été acheminée aux seize résidences du Chemin de Bellefeuille, à savoir s'ils sont d'accord ou non avec cette demande;

CONSIDÉRANT QU' il est spécifié dans la correspondance envoyée aux seize résidences, que leurs commentaires et/ou leurs réponses, qu'elles soient positives ou négatives, doivent être reçues avant le 20 mars 2025 et que toutes les adresses civiques n'ayant pas répondu à ce sondage seront considérées comme en désaccord avec la demande proposée par monsieur Jalbert;

CONSIDÉRANT QUE les réponses reçues sont les suivantes :

- Quatre (4) en accord
- Six (6) en désaccord

CONSIDÉRANT QUE les motifs suivants ont été rapportés si la vitesse est réduite à 35 km/h sont :

- Difficulté à gravir la colline glacée;
- L'utilisation des freins « Jacob » jour et nuit;
- Ce n'est pas seulement les camions de bois mais toute la population en général qui devra modifier sa vitesse;

CONSIDÉRANT QUE six (6) résidences n'ont pas fait parvenir leur commentaire à la municipalité.

No-59-01-04-25

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Véronique Hince, appuyée par François Deschênes et unanimement résolu de ne pas tenir compte de la demande de monsieur Jalbert quant à la réduction de vitesse à 35km/h. Les membres du conseil verront à s'assurer qu'il y ait régulièrement des visites des patrouilleurs de la Sûreté du Québec ainsi que des contrôleurs routiers.

Par contre, la municipalité désire, compte tenu des réponses reçues suite au sondage, procéder à une demande au ministère des Transports, quant à :

- ✓ la possibilité de corriger le profil de la colline de façon à ce que tous les véhicules aient une bonne visibilité;
- ✓ la possibilité que les camions de bois en longueur ou tout autres camions du genre, puissent circuler sur une autre route où il n'y a pas de maisons, comme celle menant à Taschereau, ce qui réglerait aussi le problème de poussière l'été;
- ✓ une analyse approfondie de la problématique pour remédier à ces problèmes assurant ainsi la sécurité des résidents, ainsi que des utilisateurs de cette route.

5.5 Suivi dossier CN.

ATTENDU QU' une facture intermédiaire #2, d'un montant de 1,411.61\$ pour « Bon de commande » a été reçue du Canadian National, s'additionnant ainsi à la première facture intermédiaire #1, au montant de 132,508.04\$;

ATTENDU QUE la directrice s'est entretenue avec la personne responsable au dossier pour le Canadian National et celle-ci lui a mentionné que d'autres factures intermédiaires sont à suivre;

ATTENDU QUE la définition de l'expression « Bon de commande » n'explique pas la nature de la facture;

ATTENDU QUE la municipalité désire recevoir de meilleures informations relatives à tous ces coûts.

No-60-01-04-25

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cindy Demers, appuyée par Angèle Auger et unanimement résolu que la municipalité :

- demande au Canadian National des factures bien détaillées avec des explications claires avant de procéder au paiement de celles-ci;

- procède au paiement des factures que lorsqu'elles celles-ci soient toutes reçues à la municipalité et que les conseillers en ont pris connaissance;
- d'informer les ministres et députés suivants comme il a été fait en mars dernier concernant ce dossier :
 - ✓ Madame Anita Anand, Ministre des transports et du commerce intérieur du Canada;
 - ✓ Madame Geneviève Guilbaut, Ministre des transports et de la mobilité durable du Québec;
 - ✓ Monsieur Sébastien Lemire, député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue;
 - ✓ Madame Suzanne Blais, députée provinciale d'Abitibi-Ouest;
 - ✓ Monsieur Philippe Lemire, directeur régional du Ministère des transports et de la mobilité durable.

6-HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon – Adoption des états financiers 2024.

No-61-01-04-25

Il est proposé par Ghislain Désaulniers, appuyé par Véronique Hince et unanimement résolu d'adopter les états financiers 2024 de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon.

6.2 Atelier / Formation sur la bonne gestion des matières résiduelles.

Un atelier gratuit sur la bonne gestion des matières résiduelles sera donné par madame Jacinthe Chateauvert, le mercredi 9 avril 2025 à 19h00 à la salle du couvent. Les objectifs de cet atelier sont :

- ✓ apprendre à bien gérer le recyclage et les déchets ;
- ✓ comprendre comment et pourquoi certaines matières vont dans le bac bleu ou le bac vert ;
- ✓ savoir quoi faire avec ce qui ne va pas dans aucun bac.

7-AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Rien n'est abordé dans ce point.

8-LOISIRS ET TOURISME

8.1 Fête des voisins.

La fête des voisins se déroulera le samedi 7 juin 2025. Les activités retenues pour la journée sont :

- Souper spaghetti;
- Jeux gonflables.

No-62-01-04-25

Il est proposé par Véronique Hince, appuyée par Cindy Demers et unanimement résolu de procéder immédiatement à la réservation de jeux gonflables jusqu'à concurrence de 1000\$ immédiatement.

8.2 Activités de sport.

Deux cours de sport ont été donnés de février à mars 2025 (Sport sur chaise et Sport entraînement). Le Sport entraînement revient dès le 7 avril pour une durée de 6 semaines.

8.3 Fermeture du sentier pédestre de la Source.

No-63-01-04-25

Il est proposé par Véronique Hince, appuyé par Ghislain Désaulniers et unanimement résolu de procéder à la fermeture du sentier pédestre de la Source. Aucun entretien ne sera maintenu dorénavant. Une pancarte affichant la fermeture du sentier sera installée.

9-PAROLE AU MAIRE

Le maire informe les élus des dossiers discutés à la dernière séance des maires.

MRC :

- Vernissage des toiles exposées à la MRC;
- Contrat d'une valeur de 5,000,000\$ octroyé pour la construction de la plateforme pour le compost;
- Centraide – Rencontre de bilan.

10-SUIVI DES DENIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX

OMH – Délégué de la municipalité

Nomination à faire pour une représentante de la municipalité d'Authier. Un membre socio-économique est à trouver pour compléter le conseil administratif.

No-64-01-04-25 Il est proposé par Véronique Hince, appuyée par Cindy Demers et unanimement résolu que madame Angèle Auger soit la représentante déléguée pour la municipalité d'Authier pour siéger sur le conseil administratif de l'Office municipal d'Habitation.

Régie des déchets : Une démarche a été entreprise pour procéder à la vente du camion.

Régie incendie : Des réparations sont à venir sur le camion car certaines pièces sont défectueuses.

11-PÉRIODE DE QUESTIONS.

Colloque à Lorrainville.

Un colloque, organisé par la Conférence des préfets du Témiscamingue, est offert à Lorrainville, le 8 et 9 mai prochain, aux élus ainsi qu'aux directeurs généraux des municipalités. Mesdames Cindy Demers et Rachel Barbe ont un intérêt pour participer à la journée du 9 mai. Le coût de l'atelier du 9 mai est de 90\$/personne.

No-65-01-04-25 Il est proposé par François Deschênes, appuyé par Véronique Hince et unanimement résolu que la conseillère Cindy Demers ainsi que la directrice générale, Rachel Barbe, se rendent à Lorrainville pour le colloque organisé par la Conférence des préfets du Témiscamingue, et d'acquitter les frais pour la formation et les déplacements reliés à cette formation.

12-VARIA.

Rien n'est abordé dans cette rubrique.

13-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No-66-01-04-25 **13.1 Clôture de la séance.**

Tous les points ayant été abordés, il est proposé par Véronique Hince, appuyée par Cindy Demers, de lever la séance. Monsieur Yvon Gagné, maire, décrète la levée de la séance à 22h10.

Yvon Gagné, maire

Rachel Barbe, greffière-trésorière